



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GÉNÉRALE

CRC/C/SR.531*
12 février 1999

Original : FRANÇAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Vingtième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PARTIEL** DE LA 531ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 29 janvier 1999, à 10 heures

Président : Mlle MASON

SOMMAIRE

EXAMEN DES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS PARTIES (suite)

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR SA VINGTIÈME SESSION

CLÔTURE DE LA SESSION

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour les 525ème à 530ème séances.

** Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour le début de la séance (privée).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

Le débat faisant l'objet du compte rendu analytique partiel débute à 12 h 45.

EXAMEN DES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS PARTIES (point 4 de l'ordre du jour) (suite)

Adoption des observations finales

La PRÉSIDENTE invite le Comité à adopter les observations finales concernant les rapports initiaux et les deuxièmes rapports périodiques des États parties qu'il a examinés à sa vingtième session.

Rapport initial de l'Autriche (CRC/C/11/Add.14)

Les observations finales sur le rapport initial de l'Autriche sont adoptées.

Rapport initial du Belize (CRC/C/3/Add.46)

Les observations finales sur le rapport initial du Belize sont adoptées.

Rapport initial de la Guinée (CRC/C/3/Add.48)

Les observations finales sur le rapport initial de la Guinée sont adoptées.

Deuxième rapport périodique de la Suède (CRC/C/65/Add.3)

Les observations finales sur le deuxième rapport périodique de la Suède sont adoptées.

Deuxième rapport périodique du Yémen (CRC/C/70/Add.1)

Les observations finales sur le deuxième rapport périodique du Yémen sont adoptées.

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION (CRC/C/84, chap. IV)

Le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session est adopté.

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR SA VINGTIÈME SESSION (CRC/C/84)

La PRÉSIDENTE, présentant le projet de rapport du Comité sur sa vingtième session (CRC/C/84), en passe brièvement en revue les principaux chapitres : questions d'organisation et questions diverses, rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention et aperçu général des autres activités du Comité. Dans ce dernier chapitre, l'accent est mis sur la coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organismes compétents, sur la question du projet de protocole facultatif à la Convention concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, sur la question du projet de protocole facultatif à

la Convention concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants et sur le futur débat thématique qui sera organisé à l'occasion du 10ème anniversaire de la Convention et qui sera intitulé "La Convention relative aux droits de l'enfant : une décennie de réalisations et de défis". En l'absence d'objection, la Présidente considérera que le Comité adopte dans son ensemble le projet de rapport sur sa vingtième session.

Il en est ainsi décidé.

CLÔTURE DE LA SESSION

La PRÉSIDENTE dit que la vingtième session aura été sa dernière session non seulement en tant que présidente mais aussi en tant que membre du Comité. Les huit années qu'elle a passées au sein du Comité ont été très enrichissantes. Après avoir remercié les membres du Comité, y compris ceux qui n'en font plus partie, ainsi que l'ensemble du personnel du secrétariat, la Présidente prononce la clôture de la vingtième session du Comité des droits de l'enfant.

La séance est levée à 12 h 55.
